

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde

Service Risques et Gestion de Crise

Unité Plans de Prévention des Risques Naturels, Terrestres et Technologiques

Suivi par : Anna DUBOIS anna.dubois@gironde.gouv.fr

Tél : 05.56.93.31.87

Bordeaux le 03 JAN. 2017

Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la Gironde

à

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de
pilotage du PPRMT de Latresne
liste in fine

Objet : Compte rendu de réunion publique du 15 novembre 2016 – Élaboration du PPRMT sur la commune de Latresne

P.J. : diaporama diffusé en réunion publique

La première réunion publique consacrée à l'élaboration du PPRMT sur la commune de Latresne s'est tenue le 15 novembre 2016 à la commune de Latresne, sous la présidence du secrétaire général de la préfecture, Monsieur Thierry SUQUET. Étaient présents à ses côtés :

Monsieur **GUESDON Alain** - DDTM 33 / Direction

Monsieur **PAINCHAULT Frédéric** - DDTM 33 / SRGC

Madame **DUBOIS Anna** - DDTM 33 / SRGC / Unité PPRNTT

Monsieur **PUYRAIMOND Jimmy** – IMS_{RN} – Ingénieur Risques Naturels

Monsieur **LAMOURET Julien** – IMS_{RN} – Ingénieur Cartographie et Risques Naturels

Une cinquantaine de personnes était présente dans l'assistance. Parmi elles, des représentants du bureau des carrières du Département de la Gironde et Monsieur Hoguet, président de la CaFap33.

Après un mot d'ouverture de la part de monsieur Delcros, Maire de Latresne, rappelant l'importance des enjeux des carrières souterraines dans les décisions d'urbanisme, Monsieur Suquet a donné la parole à la DDTM pour démarrer les présentations qui se sont articulées comme suit : 1. présentation de la démarche d'élaboration du PPRMT de Latresne, les acteurs et la méthode (Anna DUBOIS /DDTM33) ; 2. présentation des résultats de la première phase des études techniques relatives au recensement des phénomènes historiques (Jimmy PUYRAIMOND).

1. Présentation du contexte, de la procédure, des acteurs et du calendrier prévisionnel (Anna Dubois, responsable de l'unité chargée de l'élaboration des PPR naturels, terrestres et technologiques au sein de la DDTM 33)

Après une brève présentation de la notion de la prévention des risques et des objectifs du plan de prévention des risques (PPRMT), Mme DUBOIS précise que la finalité du PPR est de prévenir et limiter le risque humain en réglementant l'occupation et l'utilisation du sol, il n'a pas pour vocation la protection directe des populations.

L'élaboration d'un Plan de prévention mouvements de terrain a été prescrite une première fois le 05 octobre 2002 sur un bassin de risque composé de 3 communes (Latresne/Cenac/Carignan). Les études techniques n'ayant jamais abouti pour des raisons de plan de charge des services de l'État, de nouveaux arrêtés de prescription ont été pris en date du 13 juin 2016. Ils concernent d'une part la commune de Latresne et d'autre part 16 autres communes regroupées au sein d'un même bassin de risque s'étendant de Carignan à Rions. Ces arrêtés définissent les modalités de la concertation et de l'association des collectivités locales qui seront menées tout au long de la procédure d'élaboration des PPRMT.

1.1 Les acteurs :

L'État est maître d'ouvrage du PPRMT ; la DDTM 33 est le service instructeur, assisté par le bureau d'études IMSRn.

1.2 Les modalités d'association et de concertation :

Elles sont précisées par l'arrêté préfectoral du 13 juin 2016. Le résultat des études techniques sera présenté au COPIL à chaque étape et le public sera informé en réunions publiques pendant toute la durée de la procédure. L'avis du public sur un projet de PPRMT finalisé sera recueilli dans le cadre d'une enquête publique. Les diaporamas de présentation à la population seront disponibles sur le site internet de la préfecture.

1.3 Les phases de l'étude technique :

L'élaboration du PPRMT s'articule autour de 4 phases techniques : le recensement des phénomènes historiques (1), la caractérisation des aléas (2), le recensement des enjeux (3), la définition du volet réglementaire (4).

Madame DUBOIS précise que le PPR est un état des lieux à un instant T avec une cartographie qui dépend de l'état de la connaissance à cet instant. La finalité du PPR est de prévenir et de limiter le risque humain en réglementant l'occupation et l'utilisation du sol, il n'a pas pour vocation la protection directe des populations.

1.4 le calendrier prévisionnel :

Selon le calendrier prévisionnel présenté, le PPRMT de Latresne devrait être approuvé à la fin de l'année 2018. 2 réunions publiques seront encore organisées avant cette date pour présenter les aléas et les enjeux (phases 2 et 3) et le volet réglementaire (phase 4). Le dossier finalisé fera l'objet d'une enquête publique qui devrait pouvoir se tenir avant l'été 2018.

2. Présentation de la première phase de l'étude : recensement des phénomènes historiques (Monsieur Jimmy PUYRAIMOND, IMSRn).

M. Puyraimond présente la méthodologie d'élaboration du PPR. Le périmètre de l'étude est fixé par l'arrêté préfectoral de prescription du PPR ; il s'agit de l'ensemble du territoire communal.

L'étude d'élaboration du PPR se décompose en 4 étapes : cartographie informative des phénomènes, des aléas, des enjeux et du zonage réglementaire (+ règlement). Le tout est réalisé en concertation avec les services de l'État, les élus et les personnes associées.

L'étape 1 consiste à réaliser un état des lieux de la connaissance des phénomènes (historiques et actuels) sur la commune. La typologie des différents mouvements de terrain étudiés est la suivante : affaissements / effondrements (localisés ou généralisés), éboulements / chutes de blocs et glissements de terrain / coulées de boue.

Le recueil historique est ensuite présenté sous la forme d'un tableau récapitulatif puis d'une cartographie pour les événements ayant pu être localisés ; 28 événements ont été recensés (de 1858 à 2006). le recueil bibliographique a également fait l'objet d'un tableau ; 62 documents ont été recensés.

Le traitement des données topographiques sous SIG est expliqué. Les données du RGE-ALTI ont été achetées auprès de l'IGN ; leur résolution au pas de 5 m (sur le plateau, 1 m en plaine) les rend nettement plus précises que les anciennes données, améliorant d'autant la cartographie des aléas. une cartographie des pentes a été générée à partir du MNT.

Les phénomènes affectant la zone d'étude sont ensuite présentés en détail.

Les affaissements / effondrements constituent le risque principal sur la commune en raison de la présence de plusieurs niveaux de carrières souterraines. leurs caractéristiques et leur mode de rupture (effondrement de toit ou rupture de pilier) sont expliquées et un extrait de la cartographie informative est présenté avec la superposition des différentes données qu'elle recense : événements historiques, tracés des carrières, désordres en profondeur... Il en est de même pour les éboulements / chutes de blocs et les glissements de terrain / coulée de boue, de manière plus succincte du fait de leur moindre importance (par rapport aux affaissements / effondrements).

Enfin la carte informative des mouvements de terrain est affichée.

3. Échanges avec le public :

3.1 Sur les modes de détection ou de surveillance de l'évolution des carrières

En réponse à une question du public sur les possibilités de détection ou de surveillance de l'évolution des carrières, M. PUYRAIMOND indique qu'il n'existe pas de moyens de détection non invasifs (investigations géophysiques) permettant de trouver des cavités à des profondeurs correspondant à celles sur la commune ; seuls des sondages peuvent les détecter. Concernant leur surveillance, elle est impossible à une si grande échelle.

M. THOMAIDIS du bureau des carrières du Département de la Gironde ajoute que des tests ont été menés par interférométrie sur des carrières en Lorraine mais sur une petite zone.

3.2 Sur les points d'observation

En réponse à une question du public sur les points d'observation affichés sur le relevé de terrain, M. PUYRAIMOND indique qu'il s'agit uniquement d'observations (avec ou non prise de photographies) ou d'absence d'observation. Ces points sont différents de ceux affichés précédemment sur la carte des relevés topographiques des carrières (et qui sont nettement plus nombreux).

3.3 Sur le bassin d'étude du PPRMT

La CaFap 33 souhaite connaître les raisons qui justifient le détachement de la commune de Latresne du reste du secteur concerné par l'élaboration d'un PPRMT (Carignan à Rions).

En réponse, les services de l'État précisent que le Préfet a pris la décision d'abroger les 3 arrêtés préfectoraux du 5 octobre 2002 prescrivant l'élaboration des PPRMT sur les communes de Cénac, Latresne et Carignan afin de redéfinir notamment les modalités d'association et de concertation. Ces trois communes ont donc fait l'objet de nouveaux arrêtés de prescription en date du 13 juin 2016.

S'agissant des procédures d'élaboration (association/concertation/études techniques), Cénac et Carignan sont menées à l'échelle d'une zone d'études allant de Carignan à Rions et regroupant 16 communes alors que celle de Latresne est menée à l'échelle de la commune. Cette distinction n'a aucune incidence sur le résultat final du document dans la mesure où les PPR sont élaborés dans le respect des directives nationales.

La prise en compte du risque dans les décisions d'urbanisme est un sujet largement débattu et avancé sur la commune de Latresne que l'État ne pouvait ignorer. Il est donc tout à fait pertinent de mener la procédure de concertation et d'association de façon dissociée sur la commune de Latresne.

Prochain rendez-vous : La prochaine réunion publique devrait se tenir avant l'été 2017 pour la présentation des aléas et des enjeux (phases 2 et 3).

LE PREFET
Préfet par délégation,
le Secrétaire Général,
Thierry SUQUET

Liste des destinataires

- Monsieur Francis DELCROS, maire de Latresne
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre deux Mers ou son représentant
 - Monsieur Bernard ARTIGUE, Président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde
 - Monsieur Hervé GRANDEAU, Président ODG Syndicat Viticole Régional des AOC de Bordeaux
 - Monsieur Stéphane DUPUCH, Président du Syndicat Viticole/Organisme de Défense et de Gestion de l'Entre Deux Mers
 - Monsieur le Président de SEPANSO Gironde
 - Monsieur le Président de l'Institut National Appellation d'Origine (INAO)
 - Monsieur Jean Luc HOGUET, Président de l'association Carrières et Falaises Prévention (CaFaP) de la Gironde
 - Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental de la Gironde
 - Monsieur Cyrille THOMAIDIS, Bureau des Carrières - Conseil départemental de la Gironde
 - Mme Camille ZVENIGORODSKY, Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine de la Gironde
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde – Unité Plan de Prévention des Risques Naturels et Technologiques - Service Risques et Gestion de Crise)
- Monsieur Kozimor de la DDTM de la Gironde – Service Aménagement Urbain
- Messieurs Puyraimond et Lamouret, bureau d'études IMSRN